

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2576

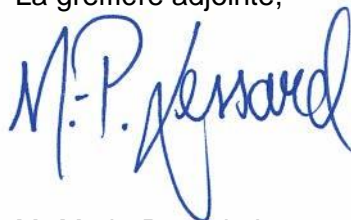
AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, que lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2576 intitulé :

« Concernant une modification du Règlement n° 2566 « Concernant la délivrance et l'utilisation des permis de stationnement sur le domaine public » afin de préciser l'endroit où doit être collé un permis pour un véhicule muni d'un toit rétractable ou amovible »

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 9^e jour d'avril 2024.

La greffière adjointe,



M^e Marie-Pascale Lessard